



Vérifier au prononcé

**22^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme- Débat Général
28.02.13**

**Intervention de Son Excellence M. Mohamed-Siad Doualeh, Ambassadeur, Représentant
Permanent de la République de Djibouti.**

**Mr. President,
Mrs High Commissioner,**

At the outset, allow me to congratulate you and the members of the Bureau for your election. I will also like to express Djibouti's gratitude to all Members States and partners in the civil society for the strong commitment shown in advancing Human Rights since the adoption of the Vienna Declaration and Plan of Action 20 years ago.

Des commémorations étant toujours des moments-bilan, nous devons nous réjouir collectivement de l'adoption de cette déclaration qui rappelle l'importance prioritaire des Droits de l'Homme pour la Communauté Internationale et incite les Etats à les respecter intégralement et donc d'en promouvoir le plein exercice de manière équilibrée et équitable ; une déclaration qui reconnaît également le rôle crucial que doivent jouer les institutions nationales des Droits de l'Homme.

Cependant, nous devons également reconnaître l'immensité des défis qui continuent à se poser à nous, le plus préoccupant étant la détérioration brutale de la situation des Droits de l'Homme qu'entraîne la rupture de la paix et de la sécurité dans certains pays; les territoires palestiniens occupés en est un exemple frappant, le Mali, et la Syrie, où malheureusement le sang continue à couler et où la population continue à payer un lourd tribut. La montée des intégrismes, de l'extrémisme et de l'intolérance pose également une sérieuse menace.

La tendance persistante à vouloir considérer l'élaboration de la politique économique et la question des Droits de l'Homme comme deux questions distinctes demeure pour notre délégation un motif de préoccupation car elle est incompatible avec la conviction largement partagée que la notion de responsabilité doit se concevoir sous l'horizon de la nécessaire dignité de l'ensemble de l'humanité.

**M. le Président,
Mme la Haut Commissaire,**

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur prochaine du protocole facultatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à cet égard saluons les efforts de Mme Pillay. Les progrès accomplis par le Conseil dans l'accomplissement de son mandat, ainsi que la disposition prise par les Etats Membres pour renforcer son action et sa crédibilité sont particulièrement encourageants.

Djibouti n'est plus Membre du Conseil après y avoir servi 6 années durant. Elle réaffirme son engagement à suivre et à contribuer aux délibérations d'une manière active et constructive.

**M. le Président,
Mme la Haut Commissaire,
Distingués délégués,**

En conclusion, je voudrais informer les distingués membres du Conseil que ce sont récemment tenues des élections législatives et qu'elles ont été l'occasion d'expérimenter l'introduction pour la première fois dans le système électoral d'une dose de proportionnel à hauteur de 20%.

Cette mesure s'inscrit dans les efforts constants du Gouvernement dirigé par le Président.S.E M Ismaïl Omar Guelleh visant à l'approfondissement du processus démocratique à Djibouti.

Le peuple Djiboutien a démontré sa formidable maturité politique comme l'ont souligné tous les observateurs internationaux présents lors de ces élections. L'expérience a été le moment d'une réinvention collective du crédit mutuel avec des citoyens djiboutiens conscients de leur responsabilité historique.

Je vous remercie de votre attention !